

Salarié OGEC		Salarié d'une entreprise prestataire		Bénévole	
Nouvelle embauche	Salarié déjà en poste	Avec missions d'encadrement ou surveillance d'enfants	Sans missions d'encadrement ou surveillance d'enfants	Membres dirigeants des OGEC et des APEL.	Tout autre bénévole qui intervient régulièrement auprès des enfants (ou si le CE le juge nécessaire)
Demande du B2 par le CE au rectorat.	Demande du B2 par le CE au rectorat par ordre de priorité : 1. les personnels qui interviennent dans les internats, 2. les autres personnels éducatifs, 3. les autres personnels qui sont en lien avec les élèves	Demande du B2 par le CE au rectorat. <u>Et</u> Demande du B3 par l'entreprise prestataire au salarié, en attendant le retour du rectorat.	Demande du B3 par l'entreprise prestataire au salarié.	Demande du B3 par le Président d'OGEC aux membres OGEC et par le Président d'APEL aux membres de l'APEL.	Demande du B3 par le CE au bénévole.
Information du candidat.	Note d'information au personnel.	Information via clause dans le contrat de prestation de service.			